# CORMEILLES-EN-VEXIN

# AU XVIIIe SIÈCLE

ÉTUDE D'HISTOIRE RURALE

PAR

CLAUDE PRIS Licencié ès lettres

PRÉAMBULE
SOURCES — BIBLIOGRAPHIE

## INTRODUCTION

La paroisse de Cormeilles-en-Vexin, d'une superficie de 926 hectares, est située à dix kilomètres au nord-ouest de Pontoise, sur le plateau limoneux qui constitue la majeure partie du Vexin français. Le village est groupé au sommet d'une colline de cinquante mètres de haut, couverte de jardins, de vergers et de prairies. Celle-ci domine la plaine consacrée aux labours qui constituent l'essentiel de l'économie actuelle. Ce village était, sous l'Ancien Régime, une seigneurie acquise à la fin du xviie siècle par la Maison royale de Saint-Cyr, créée par Louis XIV et Mme de Maintenon. L'excellente administration de cette institution nous a laissé d'abondants documents, qui permettent d'étudier l'économie rurale de Cormeilles pendant le xviiie siècle et d'établir des statistiques aussi satisfaisantes que la documentation actuelle pourrait le permettre.

# PREMIÈRE PARTIE SOURCES

# CHAPITRE PREMIER

LES TERRIERS.

La Maison de Saint-Cyr fit exécuter trois terriers aux environs des années 1700, lors de son entrée en possession, 1750 et 1795, alors que les terriers précédents devenaient périmés. Le terrier de 1750, incomplet, ne fut jamais utilisé et nous n'avons examiné que les deux terriers qui ouvrent et ferment le xviiie siècle. Leur présentation matérielle est identique et ressemble tellement au cadastre parcellaire français actuel que nous avons utilisé la terminologie technique de celui-ci. Ils comprennent tous les deux une matrice, un plan d'assemblage, des plans et des états de sections.

Les matrices sont considérées par la législation de l'époque comme la pièce essentielle, celle qui est, à proprement parler, le terrier. Ce sont les déclarations, faites devant notaire et enregistrées, de tous les biens possédés par les censitaires, rangées dans l'ordre chronologique des déclarations. Elles comprennent une description des propriétés, parcelle par parcelle, avec les numéros de celles-ci sur les plans et les références aux anciens titres de propriété. De graves sanctions et une surveillance active faisaient de ces matrices un état complet de la propriété censitaire.

Le plan d'assemblage donne la division du terroir paroissial par les plans de sections. Ceux-ci, en nombre variable, trente-six en 1700 et vingt-trois en 1785, sont toujours des plans parcellaires, sans le relief et les natures de cultures. Alors que les plans du premier terrier sont d'une exécution assez fruste, tout en gardant une grande rigueur de tracé, ceux du second sont d'une perfection de dessin et de coloris que l'on ne retrouvera pas dans les cadastres postérieurs.

Le mode d'exécution de ces terriers est, en gros, identique, mais présente quelques variations, faisant, elles aussi, transition avec le cadastre napoléonien. Ainsi les plans qui, en 1700, n'étaient que des auxiliaires de la matrice sont devenus quatre-vingts ans plus tard une pièce essentielle, établie en premier, comme dans le cadastre.

Enfin, les terriers s'accompagnent d'aveux et dénombrements des arrière-ficfs nécessaires pour compléter la propriété foncière à Cormeilles.

# CHAPITRE II

### AUTRES SOURCES.

En plus des terriers, nous nous sommes servis de divers plans et enquêtes conservés aux Archives nationales et aux archives départementales de Seine-et-Oise.

Aux Archives nationales sont conservés les plans routiers de Trudaine et Peyronnet, dont nous avons montré l'inexactitude topographique.

Les Archives de Seine-et-Oise conservent les plans, dits d'intendance, établis par paroisses vers 1775-1780. Les renseignements que l'on y trouve sont valables pour le xviiie siècle pris globalement, mais demandent à être vérifiés, quand on étudie l'état des communautés à une date précise. La carte de Cassini donne quelques renseignements, peu nombreux. Les Archives de Seine-et-Oise conservent encore des états paroissiaux exécutés en 1768 pour répartir également la taille tarifée dans la généralité de Paris. Les statistiques de la propriété et de l'exploitation, que l'on y trouve, demandent à être utilisées avec prudence, surtout pour les moyennes et petites fermes. A ces états, il faut ajouter les rôles de la taille depuis 1692 qui, après 1768, sont un relevé détaillé des exploitations.

Les sources sont donc assez nombreuses, d'origine variée et peuvent être contrôlées les unes par les autres.

# DEUXIÈME PARTIE STRUCTURE AGRAIRE

La structure agraire peut se définir comme l'étude conjointe des limites, des natures de cultures, de l'habitat, des voies de communication, des lieux-dits, des parcelles et des clôtures.

# CHAPITRE PREMIER

LIMITES ET CULTURES.

Les limites sont connues directement par les plans parcellaires et indirectement par les variations de la superficie totale. Dans l'ensemble, elles ont très peu varié et suivent, autrefois comme maintenant, les limites parcellaires, sans souci du relief et de l'hydrographie. Il y eut quelques rectifications de détail au cours du bornage fait en 1788. Dans la plaine, la prépondérance des labours est aussi importante au xviiie siècle que de nos jours, 755,57 hectares en 1700 et 831,97 hectares en 1785, soit respectivement 84 º/o et 89 º/o. Cette augmentation des terres s'est faite aux dépens des vignes, qui ont diminué à cette époque de 50 °/0, et des jardins, qui reculent de 60 º/o, 62,66 hectares en 1700 et 22,34 hectares en 1785. Les chènevières sont, avec 5 hectares (0,50 °/o), la culture la plus réduite; elles ont augmenté légèrement au xviiie siècle. Les prés sont la nature de culture qui a cru le plus (35 º/o) et qui a pris une place prépondérante avant la Révolution.

## CHAPITRE II

## HABITAT ET CHEMINS.

L'habitat, du type groupé, ne présente pas de déplacement de site, mais un resserrement des habitations le long des rues qui commencent à s'individualiser. Il existe plusieurs types de maisons, la maison-bloc élémentaire, abri pour une famille et ses moyens de travail; la maison-bloc linéaire, divisée en « travées » comprenant les logements de plusieurs propriétaires et la maison-cour destinée à un gros fermier exploitant, avec logements, étables et hangars. Les chemins forment un premier réseau, divergeant en étoile autour des agglomérations et desservant le terroir. Un deuxième réseau permet les liaisons intrarégionales; celui-ci, au cours du xviiie siècle, montre des signes de vieillissement.

## CHAPITRE III

# LIEUX-DITS, PARCELLES ET CLOTURES.

Les lieux-dits sont, avec les parcelles, les divisions ultimes du terroir. Alors que la division parcellaire a une base juridique, les lieux-dits sont nés de la nécessité courante de se repérer dans la paroisse. Comme ils n'ont aucun support cartographique, leurs limites ou leurs noms suivent, avec plus ou moins de rapidité, les changements du groupe humain et de l'économie rurale. Les parcelles ou plutôt les groupes de parcelles ont plus de stabilité; on en compte 5,308 en 1700 et 5.899 en 1785. Le morcellement, très poussé, semble remonter loin dans le passé. Les parcelles de vigne ont en moyenne 1 à 2 ares ; dans les terres labourables voisinent des parcelles de plus de 10 hectares avec des champs de quelques centiares; la moyenne est la parcelle de 20 arcs. Celles-ci n'ont pas un allongement exagéré; un coefficient de 1,5 ou de 2 est fréquent ; la moyenne est un allongement de 10. La carte des haies montre un bocage assez serré couvrant la colline et entourant le village, les prés et les jardins, qui a tendance à se resserrer au xviiie siècle, avec les fragmentations de parcelles. Mais, en 1700, un réseau de haies serpente le long des principaux chemins, découpant la commune en blocs de 50 hectares et plus ; ces haies, dont l'origine échappe, ont été totalement détruites au xviiie siècle. La structure

ragraire montre que Cormeilles a beaucoup de points communs avec nombre de paroisses de la région parisienne. L'agriculture traditionnelle a souffert du mouvement économique, né du voisinage de la capitale. L'assolement triennal, les servitudes communautaires, avec leurs conséquences sur l'organisation du terroir, ont subi, déjà au xviie siècle, de très fortes atteintes.

# TROISIÈME PARTIE LES CLASSES SOCIALES ET LA RÉPARTITION DU SOL

# CHAPITRE PREMIER

DÉMOGRAPHIE.

D'après les chiffres de l'état civil, nous pensons que la population de Cormeilles a baissé d'un bon tiers dans la première moitié du xviiie siècle, par suite de l'émigration, et qu'elle n'a commencé à se relever légèrement qu'à partir de 1750, par suite de la hausse de la natalité. Estimée à 800 habitants sous la Révolution, elle n'avait pas dû être loin de 1,000 habitants à la fin du règne de Louis XIV.

## CHAPITRE II

LES CLASSES SOCIALES.

En comparant les rôles de la taille et les matrices, le nombre des individus actifs à Cormeilles paraît n'avoir jamais dépassé 200 personnes, hommes et femmes. Il était de 170 environ en 1700 et 180 en 1785, non compris une vingtaine de pauvres et de domestiques agricoles. La moitié des habitants cultive le sol; le reste est partagé entre les artisans, 15 °/0, les occupés d'industrie, 15 °/0, alors que les domes-

tiques, les prêtres, les personnes de profession libérale n'ont jamais dépassé 10 °/° environ. Au cours du xvine siècle, les agriculteurs ont augmenté. Ils passent de 90 à 105 personnes, soit 53 °/° et 59 °/°, et, si les vignerons amorcent une baisse importante — ils représentent 14 °/° en 1785 contre 20 °/° en 1700 — les laboureurs doublent en nombre et passent en proportion de 17 °/° à 22 °/° du total des habitants et les manouvriers suivent la même évolution, de 21 à 36 individus, soit 12 °/° et 19 °/°.

# CHAPITRE III

## PROPRIÉTÉ DES RÉSIDANTS.

En 1700, les habitants de Cormeilles ne possèdent en propre que le quart de la superficie totale et, en 1785, le tiers. Même en tenant compte de cette amélioration de la situation, il est évident que l'élément horsain pèse d'un poids très lourd dans la vie économique, d'autant plus que la répartition des terres entre les cultivateurs résidants est très inégale. En 1700, sur 190 propriétaires agriculteurs résidant à Cormeilles, 3 laboureurs ont une propriété supérieure à 10 hectares et 7 sur 85 sont dans le même cas en 1785; tous les manouvriers, les vignerons, auxquels s'ajoutent les artisans et les occupés, ont moins de 5 hectares. Le déséquilibre dans l'exploitation de ces terres est accentué par le fait que, pour plus de 30 °/o, ces propriétés sont composées de jardins et de vignes, dont le rendement global a diminué au xvine siècle par rapport aux prairies et aux labours.

Les artisans représentent en nombre une proportion assez faible,  $14^{\circ}/_{0}$  en 1700,  $18^{\circ}/_{0}$  en 1785; ils ne possédaient que  $2,5^{\circ}/_{0}$  du territoire en 1700; ils atteignent  $2^{\circ}/_{0}$  en 1785. Cet accroissement de la propriété artisanale est dû autant à leur augmentation en nombre qu'à leur enrichissement, avec la poussée de l'industrie rurale à cette époque. Ne possèdent-ils pas à la fin de cette période le tiers des chènevières? Les occupés d'ir dustrie, qui comprennent à la fois

des marchands, gros et petits, et différents métiers, ont diminué en nombre, mais conservent leur position économique; la catégoric la plus frappée étant celle des marchands atteints par la concentration à la fin du xviii<sup>e</sup> siècle.

## CHAPITRE IV

### PROPRIÉTÉ DES HORSAINS.

Les propriétaires horsains, par contre, ont augmenté de 50 °/o: mais il faut distinguer entre les grands et petits propriétaires. La propriété de moins de 5 hectares s'est considérablement morcelée — 167 contre 81 propriétaires ayant de 0 à 0,5 hectare — mais la superficie totale est restée à 250 hectares. Ce sont en très grande majorité des paysans ou des non-agriculteurs qui habitent dans les villages à vingt kilomètres à la ronde et à Paris. Il faut voir en eux les restes de l'émigration qui sévit durant le xviiie siècle. Quant aux movens et grands propriétaires, leur situation a peu varié, car, si une des propriétés de plus de 20 hectares s'est morcelée, les propriétaires ayant de 10 à 20 hectares sont passés de 1 à 6. En 1700, ils ont déjà les deux tiers des prés, le tiers des terres labourables et tous les bois, cela surtout grâce au domaine des Dames de Saint-Cyr. En 1785, ces proportions sont encore augmentées avec 47 º/o des terres. 75 º/o des prés, 13 º/o des chènevières et 12 º/o des jardins; ce qui, au total, fait 46 º/o de la superficie paroissiale. Sont compris, dans cette catégorie, les Dames de Saint-Cyr et l'Hôtel-Dieu de Pontoise, auxquels s'ajoutent les propriétés bourgeoises qui, hormis une seule, ont entre 10 et 20 hectares en moyenne et la propriété noble réduite à un domaine moven.

### CHAPITRE V

### LES EXPLOITATIONS.

Les trois quarts en 1700 et les deux tiers en 1785 de la

paroisse sont aux mains d'étrangers ou de non-agriculteurs et la majorité des habitants ne possède pas suffisamment de terres pour vivre : la question essentielle est celle de la location des fermes. La principale forme de louage est le bail à ferme de neuf ans. A la fin du xviie siècle, nous connaissons exactement l'existence de dix exploitations, dont une de 3 hectares et neuf de plus de 10 hectares. Ces exploitations, dont la plus grande est entre les mains d'un fermier seigneurial avec 102 hectares, couvrent au total 275 hectares, soit 32 º/o de la paroisse. En 1785, la prépondérance des grosses fermes est encore plus écrasante : 418 hectares, ou 46 º /o du sol, sont répartis entre dix fermiers, dont l'un, le fermier seigneurial de Cormeilles, a 315 hectares. C'est, avec les terres exploitées par les fermiers des villages voisins, 424 hectares qui restent à partager entre 150 individus environ, compte non tenu des terres qu'ils peuvent posséder sur les paroisses aux alentours. Les non-agriculteurs qui possèdent d'autres moyens de vivre sont évidemment en minorité avec 40 °/o des exploitations toutes comprises entre 0 et 5 hectares; viennent ensuite les vignerons et les manouvriers avec chacun 15 º/o de celles-ci et enfin les laboureurs avec 30 º/o.

### CHAPITRE VI

### REVENUS.

Il est très délicat de savoir comment se répartit le revenu annuel à Cormeilles, en l'absence de toute statistique des fermages. On peut établir très grossièrement, au moyen des cotes de taille, qu'en 1700 comme en 1785, les agriculteurs recevaient les deux tiers ou la moitié des revenus de Cormeilles, et que ce revenu a tendance à augmenter. Mais, alors qu'en 1700, les laboureurs seuls ne paient que 37 °/o et 66 °/o en 1785, toutes les autres catégories sociales enregistrent des baisses de plus de moitié. Même en tenant compte du nouveau mode de paiement de la taille, l'enrichissement des laboureurs est un fait patent, de même que l'appauvris-

sement de certaines classes comme les occupés d'industrie qui paient successivement 17 °/o et 7 °/o.

## CONCLUSION

L'économie de Cormeilles au xviiie siècle est identique à celle des autres villages de la région parisienne, avec essentiellement la prépondérance de la grande propriété et de la grande exploitation. La vie semble difficile pour le reste de la population, dont les moyens de gains ir dépendants sont réduits, surtout au moment des crises de subsistance.

Il est à noter que les documents employés, terriers, rôles d'impôts, ont donné de très bons résultats statistiques qui demar deraient pourtant à être complétés par un dépouillement systématique des archives notariales.

PIÈCES ANNEXES

TABLES ET TABLEAUX STATISTIQUES

GRAPHIQUES

PHOTOGRAPHIES, PLANS, CARTES